



Move Green

RÉFÉRENCE 310/011

CAHIER DES CHARGES POUR L'ATTRIBUTION D'UN SERVICE LOGISTIQUE POUR LES ACTIVITÉS EN FACE À FACE DE LA PHASE DE PRÉPARATION DU 2ÈME GROUPE ET DU TRANSPORT MAROCAIN-ANDALOUSIE-MAROC DANS LE CADRE DU PROJET "MOVE GREEN_(E)CO-DEVELOPMENT FOR INNOVATION AND EMPLOYMENT IN THE GREEN AND CIRCULAR ECONOMY SECTOR BETWEEN ANDALUSIA AND MOROCCO", COFINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE À TRAVERS L'INSTRUMENT MOBILITY PARTNERSHIP FACILITY (MPF) GÉRÉ PAR LE CENTRE INTERNATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DES POLITIQUES MIGRATOIRES (CIPMD). Dossier ICMPD / 2021 / MPF-357-007

Séville, 7 juin 2023

A través de:



Ejecutado por:





Move Green

INDEX

1. OBJET DU CONTRAT	3
2. REGIME JURIDIQUE.....	3
3. SERVICES À FOURNIR	4
4. DURÉE DU CONTRAT ET PÉRIODE D'EXÉCUTION	5
5. LIEU ET MODE D'ACCEPTATION DE L'OFFRE	5
6. DOCUMENTATION REQUISE.....	6
7. TRANSPARENCE.....	7
8. SYSTÈME DE PROPOSITION ET D'ATTRIBUTION	7
9. FORMALISATION DU CONTRAT	8
10. PROTECTION DES DONNÉES	9
11. CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS	10
12. ACCEPTATION DU CAHIER DES CHARGES	10
ANNEXE I. CERTIFICATS/AFFIDAVITS	11



Cofinanciado por la
Unión Europea



Ejecutado por:





Move Green

1. OBJET DU CONTRAT

Le présent cahier des charges a pour objet d'établir les conditions techniques et économiques régissant la contractualisation de la prestation logistique pour les activités en face à face de la phase de préparation du 2ème groupe et du transport Maroc-Andalousie-Maroc par appel d'offres public des activités décrites dans le présent document, dans le cadre du projet " **MOVE GREEN_(E)Co-développement pour l'innovation et l'emploi dans le secteur de l'économie verte et circulaire entre l'Andalousie et le Maroc** " (ICMPD / 2021 / MPF-357- 007), cofinancé par l'Union européenne à travers le Fonds de partenariat pour la mobilité (MPF), géré par le Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD) et les partenaires FAMSÍ.

Le FAMSÍ se réserve le droit d'attribuer à plus d'une entité les différents services à fournir.

L'objectif global du projet MOVE GREEN est, d'une part, de promouvoir l'employabilité et l'entrepreneuriat des jeunes marocains dans les secteurs de l'économie verte, circulaire et renouvelable à travers un processus de formation et de qualification professionnelle, contribuant ainsi, d'autre part, à la rétention des talents dans le pays d'origine et à la génération d'emplois et d'entrepreneuriat actif parmi les jeunes marocains. De même, le projet vise à renforcer les partenariats entre les institutions publiques et privées qui promeuvent le développement de l'économie verte, en liant la migration circulaire et les processus de co-développement avec la promotion de l'économie durable.

Dans le cadre du processus de formation prévu par le projet, une phase préparatoire est réalisée au Maroc avec une formation sur les questions sociolinguistiques et techniques avec un caractère d'apprentissage mixte, ainsi qu'un séjour ultérieur de quatre mois à Séville où les participants reçoivent une formation de troisième cycle spécialisée dans les énergies renouvelables et la durabilité qui leur permettra d'approfondir leurs connaissances du secteur et d'augmenter leurs options d'employabilité dans leur pays d'origine une fois qu'ils auront terminé leur formation.

À cet égard, il est nécessaire de contracter un service logistique pendant les sessions de formation sur place au Maroc, ainsi que le transfert du Maroc à Séville en septembre 2023 et le retour de Séville au Maroc en décembre 2023 pour les étudiants susmentionnés.

2. SYSTÈME JURIDIQUE

Le contrat auquel se réfère le présent cahier des charges, ainsi que le cahier des charges lui-même, sont régis par les clauses qui y sont incorporées. Tout ce qui n'est pas prévu dans ledit contrat et les clauses du présent cahier des charges sera régi par les dispositions du droit privé espagnol et du droit communautaire applicable, à l'exception de celles relatives à la préparation et à l'attribution du contrat, qui seront régies par la **loi 9/2017, du 8 novembre, sur les contrats du secteur public, qui transpose en droit espagnol les directives du Parlement européen et du Conseil 2014/23/UE et 2014/24/UE, du 26 février 2014**. Seront notamment pris en compte :



Cofinanciado por la
Unión Europea

A través de:



Ejecutado por:





Move Green

- la législation communautaire qui lui est applicable en ce qui concerne son financement.
- Réglementation spécifique édictée par la Communauté autonome dans l'exercice de ses compétences.
- Le titre IV du livre I du code de commerce, la loi 7/1998, du 13 avril, sur les conditions générales des contrats, et les autres règles de droit privé qui lui sont applicables en raison de son objet, en ce qui concerne les effets et la résiliation du présent contrat.
- Loi organique 1/2002, du 22 mars, réglementant le droit d'association.
- Loi 4/2006, du 23 juin, sur les associations andalouses.
- Statuts du FAMSÍ.

3. SERVICES À EFFECTUER

Afin d'organiser l'hébergement et les repas pour les cours de formation en présentiel au Maroc, ainsi que pour les bénéficiaires à destination et en provenance du Maroc et de Séville, il est nécessaire de faire appel à une société externe pour fournir les services nécessaires afin d'assurer la logistique des activités et des déplacements.

Caractéristiques des services à fournir :

- **Séjours pour les formations en présentiel (toutes seront organisées à Tanger, au Maroc ; toutes les dates sont prévues pour 2023) :**
 - Semaine du 18 au 24 juin :
 - Hébergement du 18 au 24 juin pour 25 personnes, 18 filles et 7 garçons, en chambre double ou individuelle non mixte avec salle de bain, dans un hôtel ou un hébergement similaire de minimum 3 étoiles.
 - Hébergement du 21 au 23 juin pour 3 personnes, en chambre individuelle avec salle de bain, dans le même hôtel que le groupe de 25 personnes.
 - Demi-pension.
 - 27, 29 et 31 juillet :
 - Hébergement du 27 au 31 juillet pour 25 personnes, 18 filles et 7 garçons, en chambre double ou individuelle non-mixte avec salle de bain, dans un hôtel ou hébergement similaire de minimum 3 étoiles en demi-pension.
 - 29 et 31 août et 1er septembre (service à confirmer) :
 - Hébergement du 29 août au 1er septembre pour 25 personnes, 18 filles et 7 garçons, en chambre double ou individuelle non mixte avec salle de bain, dans un hôtel ou un hébergement similaire de minimum 3 étoiles en demi-pension.
- **Voyage :**
 - 25 billets de ferry aller-retour : aller le 1er septembre 2023 et retour le 23 décembre 2023, avec la possibilité de changer le jour du retour.

A través de:

Ejecutado por:





Move Green

- Entre 25 et 27 places de transfert depuis l'hôtel où le groupe séjourne jusqu'au port de Tanger le 1er septembre 2023, dans un véhicule pouvant contenir les bagages des personnes voyageant, sachant qu'elles transporteront un grand nombre de bagages.
 - 27 places de transfert pour le 1er septembre 2023 du port de Tarifa au lieu de résidence à Séville (à confirmer).
 - 25 places de transfert du lieu de résidence à Séville (à confirmer) au port de Tarifa le 23 décembre 2023. Nécessité d'un véhicule d'une capacité suffisante pour contenir les bagages des personnes voyageant, sachant qu'elles porteront un grand nombre de bagages.
- **Assurance voyage** : 25 polices d'assurance voyage, annulation et médicale couvrant l'aller et le retour.
- Les prix sont demandés pour des bateaux avec et sans possibilité d'annulation et/ou de modification des dates.
 - La date de retour peut changer en fonction de la dynamique de la fermeture du cours.
 - Le nombre de personnes accompagnant le groupe de 25 étudiants de l'hôtel au port de Tarifa (01/09/2022), de Tarifa_Sevilla (01/09/2023) et de Sevilla_Tarifa (23/12/2023) pourrait changer en fonction des besoins du moment.

Les dates indiquées dans cette demande de service ainsi que le nombre de personnes peuvent être modifiés en fonction des besoins du service.

Le budget total maximum pour l'exécution de l'ensemble des services inclus dans les présents Termes de référence s'élève à **21.500,00 euros**, taxes comprises.

4. DURÉE DU CONTRAT ET PÉRIODE D'EXÉCUTION

La durée du contrat s'étendra du jour suivant la signature du contrat jusqu'à l'achèvement des tâches d'exécution et de justification confiées à la (aux) société(s) attributaire(s) du contrat pour la réalisation de l'activité, soit environ **six mois**, avec une date d'exécution finale estimée au 23 décembre 2023, toutes les informations étant détaillées dans le contrat correspondant.

5. LIEU ET MODALITÉS D'ACCEPTATION DE L'OFFRE

La proposition doit être soumise en format numérique à l'adresse suivante : contrataciones@andaluciasolidaria.org ; l'objet doit être libellé comme suit : "CONTRAT D'UN SERVICE DE LOGISTIQUE POUR LES ACTIVITÉS ACTUELLES DE LA PHASE DE PRÉPARATION DU 2ème GROUPE ET DU TRANSPORT POUR LE MAROC-ANDALOUSIE-MAROC DANS LE CADRE DU PROJET "MOVE GREEN".

La date limite de soumission des offres **est fixée au 13 décembre à 15h00 (heure espagnole)**.

A través de:

Ejecutado por:



Cofinanciado por la
Unión Europea





Move Green

juin 2023.

Les offres présentées hors délai ou en dehors du circuit établi sont irrecevables.

6. DOCUMENTATION REQUISE

Les documents suivants doivent être inclus dans la documentation requise, sous forme numérique ou documentaire :

- A) DÉCLARATION SOUS SERMENT SIGNÉE (ANNEXE I)
- B) L'OFFRE FINANCIÈRE. L'offre financière doit être incluse, en exprimant sa valeur en euros. Un budget détaillé doit être présenté. A toutes fins utiles, les offres s'entendent comme incluant les taxes de toute nature qui sont prélevées sur les différents concepts sans qu'elles soient répercutées comme un élément indépendant. Par conséquent, la TVA et les autres taxes applicables au présent marché sont considérées comme incluses dans l'offre financière soumise. Les offres financières comportant des omissions, des erreurs ou des suppressions qui empêchent d'en connaître clairement le contenu ne seront pas acceptées, de même que celles qui sont considérées comme disproportionnées ou anormales.

Le budget total maximum pour l'exécution de l'ensemble des services et tâches inclus dans le présent cahier des charges s'élève à **21.500,00 euros TTC**.

- C) OFFRE TECHNIQUE : les propositions doivent être soumises en espagnol. Description détaillée des services :

Pour justifier la proposition technique, les documents accréditant les éléments autres que le prix qui constituent des critères de sélection, en expliquant le contenu et la portée de chacun d'entre eux, doivent être inclus, dûment ordonnés et énumérés le cas échéant, afin de pouvoir attribuer la note correspondante à chaque proposition.

En tout état de cause, les propositions doivent couvrir l'ensemble des services et engagements requis au paragraphe 3. Le non-respect de cette exigence entraîne le rejet définitif de la proposition.

Indépendamment du fait que toute autre information jugée intéressante peut être jointe et que la structure de l'offre est celle que le soumissionnaire juge la plus appropriée, les propositions doivent inclure au moins les caractéristiques techniques générales des services fournis et toutes les données techniques jugées nécessaires pour fournir des informations adéquates sur les services proposés par le soumissionnaire.

D'une manière générale, la description des propositions soumises doit inclure, outre les points mentionnés ci-dessus, toute documentation complémentaire développant des aspects pertinents, et sa description doit être suffisamment détaillée pour permettre une évaluation approfondie par des techniciens compétents. En général, les informations présentées dans la proposition doivent être structurées et exposées de manière claire et concise.

A través de:



Ejecutado por:





concis et ne doit pas contenir de références à des documents externes pertinents qui n'y sont pas annexés.

La proposition sera composée de trois fichiers, un avec l'affidavit signé, un autre avec l'offre financière et un troisième avec l'offre technique, et les informations suivantes doivent figurer dans le corps du courrier : la référence attribuée à l'activité pour laquelle le marché est attribué, le nom et le prénom du soumissionnaire ou la raison sociale de l'entreprise et son NIF ou CIF correspondant, ainsi que la désignation d'une personne de contact, le numéro de téléphone, le fax et l'adresse e-mail auxquels le FAMSÍ peut être contacté.

7. TRANSPARENCE

Dans le respect des principes de transparence, d'objectivité et de non-discrimination, sans préjudice d'autres moyens de publicité, la FAMSÍ dispose d'un profil des contractants sur le site Internet de l'association : <http://www.andaluciasolidaria.org/>.

8. PROPOSITION ET SYSTÈME D'ATTRIBUTION

La sélection de l'adjudicataire, et donc l'attribution du marché, se fera conformément aux indications et aux critères énoncés dans le présent cahier des charges, avec plusieurs critères d'attribution.

Le FAMSÍ a le pouvoir discrétionnaire d'attribuer le marché à l'offre la plus avantageuse selon les critères établis ou de déclarer l'attribution nulle, sans donner aucun droit aux soumissionnaires. Le FAMSÍ se réserve le droit d'attribuer les différents services à plus d'une entité.

A l'issue du délai de réception des offres, les dossiers reçus seront examinés.

Si l'Autorité le juge approprié, un délai peut être accordé pour remédier aux défauts matériels constatés dans la documentation reçue. Le délai de rectification des erreurs sera déterminé par l'Organe et ne pourra être supérieur à 10 jours ouvrables ni inférieur à 3 jours. Une fois la procédure décrite ci-dessus achevée, la proposition d'attribution sera faite, conformément aux critères établis dans le présent cahier des charges.

L'adjudicataire doit présenter la justification d'accréditation requise dans le présent cahier des charges, en particulier celle qui se réfère aux obligations fiscales et de sécurité sociale et à la conformité des dettes fiscales avec la Communauté autonome d'Andalousie, si l'entité a un siège social en Andalousie et/ou une filiale, une succursale ou similaire. Le délai est de 10 jours ouvrables au maximum. Si, à l'issue de cette période, la documentation requise n'a pas été fournie, il sera considéré que l'adjudication a été abandonnée et l'organisme adjudicateur procédera à l'adjudication provisoire de la proposition suivante la mieux évaluée.



Cofinanciado por la
Unión Europea

A través de:



Ejecutado por:





Move Green

Après vérification de la documentation susmentionnée, l'attribution sera proposée à l'organisme responsable du Fonds, conformément à son organigramme opérationnel, dans un délai de cinq jours ouvrables à compter de la présentation des pièces justificatives. Les soumissionnaires et les adjudicataires seront informés des différentes étapes de la procédure d'attribution.

Les offres des soumissionnaires sont évaluées sur la base des critères décrits dans la proposition d'attribution. Les critères objectifs à utiliser pour évaluer les offres soumises sont les suivants :

Pour l'évaluation des propositions et la détermination de la meilleure offre, plusieurs critères d'attribution seront pris en compte sur la base du meilleur rapport qualité-prix.

A. Critères quantifiables, notés par ordre décroissant. Maximum 50 points. La note maximale prévue dans cette section sera attribuée à l'offre économiquement la plus avantageuse, les autres offres étant notées proportionnellement, selon la formule suivante :

$$\text{Offre de score X} = \frac{\text{Meilleure offre du soumissionnaire} * 50}{\text{Offre faite par le soumissionnaire}}$$

Si l'offre est supérieure au prix de l'offre, l'offre sera automatiquement exclue.

B. Critères dont la pondération dépend d'un jugement de valeur. Maximum 50 points. Les éléments suivants seront pris en compte :

- L'expérience antérieure de l'entreprise dans le secteur couvert par cet appel d'offres. Cela représentera un maximum de 20 points dans l'évaluation.
- Présentation de propositions d'amélioration des services offerts. Cela représentera un maximum de 20 points dans l'évaluation.
- Clauses sociales. Dans le cadre des critères inclus dans le concept de clauses sociales, l'attention sera portée sur les entités dans lesquelles elles s'inscrivent, à condition qu'elles aient été dûment accréditées : Personnel handicapé ; Entreprises de l'économie sociale ; Entreprises qui ont la marque d'excellence ou qui développent des mesures visant à atteindre l'égalité des chances ; Entreprises qui ont des mesures accréditées pour la protection de l'environnement et de la biodiversité. Cela représentera un maximum de 10 points dans l'évaluation.

Si aucune proposition technique n'est soumise, l'offre sera exclue.

CRITÈRES	SCORE
Prix proposé, toutes taxes comprises, notamment la TVA.	50 points (maximum)
Expérience antérieure de l'entreprise dans le secteur couvert par le présent appel d'offres.	20 points (maximum)
Proposition d'amélioration des services inclus.	20 points (maximum)
Clauses sociales.	10 points (maximum)
Total :	100 points

A través de:

Ejecutado por:



Cofinanciado por la Unión Europea





Move Green

Le contrat est formalisé par écrit dans un délai maximum de 15 jours ouvrables à compter de la réception de la notification d'attribution. L'adjudicataire, le contractant, peut demander la transformation du contrat en acte public, à ses frais.

Si, au cours de la période susmentionnée, le contractant ne respecte pas les exigences nécessaires à la formalisation du contrat ou si le contrat n'est pas formalisé pour une raison quelconque imputable au contractant, le FAMSÍ peut accepter la résiliation du contrat, en indemnisant le Fonds pour les dommages causés, et l'Association peut contracter pour le même objet.

Le montant final du service peut être inférieur ou supérieur en fonction des besoins réels des services contractés.

10. PROTECTION DES DONNÉES

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (GDPR), vous donnez votre consentement exprès et sans équivoque au traitement de vos données personnelles. Vos données seront incorporées à un fichier dûment enregistré auprès de l'Agence espagnole de protection des données, le responsable de ce fichier étant l'ASOCIACIÓN FONDO ANDALUZ DE MUNICIPIOS PARA LA SOLIDARIDAD INTERNACIONAL, avec le CIF G14565329, et l'adresse Avenida El Brillante nº177, Córdoba, 14.012. L'objectif est la gestion et le contrôle corrects des relations commerciales contractuelles et la transmission d'informations par la FAMSÍ sur les processus contractuels ouverts.

La politique de confidentialité et de protection des données de FAMSÍ peut être consultée à l'adresse suivante : http://www.transparenciafamsi.org/lssice_lopd.

Le contractant peut exercer les droits accordés par le RGPD par le biais d'une communication adressée à :

RECRUTEMENT
ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS ANDALOUSES FONDS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE
(FAMSÍ)
Avda. del Brillante, numéro 177
14012 Cordoue

Ou par courrier électronique : contrataciones@andaluciasolidaria.org

Le contractant s'engage à maintenir une confidentialité et une réserve absolues à l'égard de toute information ou donnée qu'il obtient ou qu'il pourrait obtenir au cours de la procédure de passation du présent marché, ainsi que de toute information relative à l'exécution du marché lui-même. Il





Move Green

en particulier, aux garanties et limitations imposées par le GDPR en ce qui concerne le traitement des données personnelles.

De même, le contractant s'engage à respecter la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel dans l'exercice de son activité professionnelle, en ce qui concerne les données auxquelles il peut avoir accès dans le cadre de l'exécution de l'objet du marché. Dans ce contexte, il accepte la déclaration/conformité au règlement sur la protection des données à caractère personnel figurant à l'annexe I.

11. LA CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE SITE

Le contractant s'engage à maintenir une confidentialité et une réserve absolues à l'égard de toute information ou donnée qu'il obtient ou pourrait obtenir au cours du processus de passation du présent contrat, ainsi que de toute information relative à l'exécution du contrat lui-même. En particulier, il doit respecter les garanties et les limitations relatives au traitement des données à caractère personnel imposées par la loi organique 15/1999, du 13 décembre, sur la protection des données à caractère personnel et par le décret royal 1720/2007, du 21 décembre, qui développe la loi organique 15/1999 susmentionnée.

12. ACCEPTATION DU CAHIER DES CHARGES

La participation à cet appel d'offres implique l'acceptation du présent cahier des charges, ainsi que le respect des exigences et obligations légales applicables.



Cofinanciado por la
Unión Europea

A través de:



Ejecutado por:





ANNEXE I. CERTIFICATS/DÉCLARATIONS

Monsieur/Madame.....avec
DNI/NIF commereprésentatif de
de
l'Entité..... avec numéro de
TVA.....

DÉCLARE SOUS VOTRE RESPONSABILITÉ : (cochez tout ce qui s'applique)

Que l'entité que je représente dispose d'une capacité de gestion technique et financière suffisante pour l'exécution du projet correspondant.

Que l'entité que je représente est enregistrée et inscrite dans l'épigraphe correspondante de l'impôt sur les activités économiques et qu'elle est à jour de son paiement.

que l'entité que je représente est à jour de ses obligations fiscales, en fournissant un certificat délivré par l'agence fiscale.

Que l'entité que je représente est à jour de ses obligations en matière de sécurité sociale, en fournissant un certificat délivré par la Trésorerie générale de la sécurité sociale.

Que l'entité que je représente ne fait l'objet d'aucune des interdictions d'être bénéficiaire, conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi 38/2003, du 17 novembre, loi générale sur les subventions et aux dispositions de l'article 2 du présent arrêté.

L'entité que je représente se soumet à la juridiction des cours et tribunaux de tout ordre, pour tous les incidents pouvant découler directement ou indirectement du contrat, en renonçant, le cas échéant, à toute compétence juridictionnelle qui pourrait lui correspondre.

Je/Nous, soussigné(s), DÉCLARE(ons) l'acceptation inconditionnelle et le respect de ce document sans exception, ainsi que l'exactitude et la véracité de tous les documents soumis et le fait qu'ils remplissent toutes et chacune des conditions de passation de marché.

À Séville, à l'adresse de 2023.

Signature



Cofinanciado por la
Unión Europea

A través de:



Ejecutado por:

